

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MBANKOMO  
\*\*\*\*\*  
SECRETAIRE GENERAL  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
\*\*\*\*\*  
STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
CENTRE REGION  
\*\*\*\*\*  
MEFOU AND AKONO DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MBANKOMO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
SECRETAIRE GENERAL  
\*\*\*\*\*  
ECONOMIC AFFAIRS SERVICE  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

## DECISION N° 005 /D/C-MBMO/SG/SAECO/SIGAMP/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°005/LC/CMBO/SG/SEF/SIGAMP 2025 PASSE  
APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°04769-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 18 JUIN 2025  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOLMEWOUTH  
PHASE 2, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;  
Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbakomo et de ses Adjoints ;  
Vu la Décision N° 00000110/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;  
Considérant les nécessités de service

### DECIDE :

#### Article 1er : L'entreprise :

- ✓ EPROCOM SARL.
- ✓ B.P 7176 Yaoundé
- ✓ Téléphone : 699 96 79 33

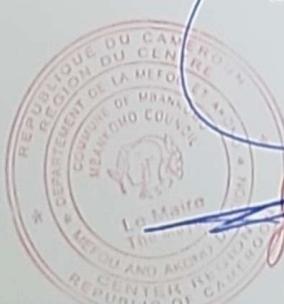
Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux réhabilitation du centre de santé intégré de Nkolmewouth phase 2, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

- ⇒ Montant de la Lettre Commande : 20 000 000 (vingt millions) Franc FCFA ;
- ⇒ Délai d'exécution QUATRE (04) Mois.

#### Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Mbankomo le 21/08/2025

LE MAIRE



*Junior Pierre Fouada Fouada*